

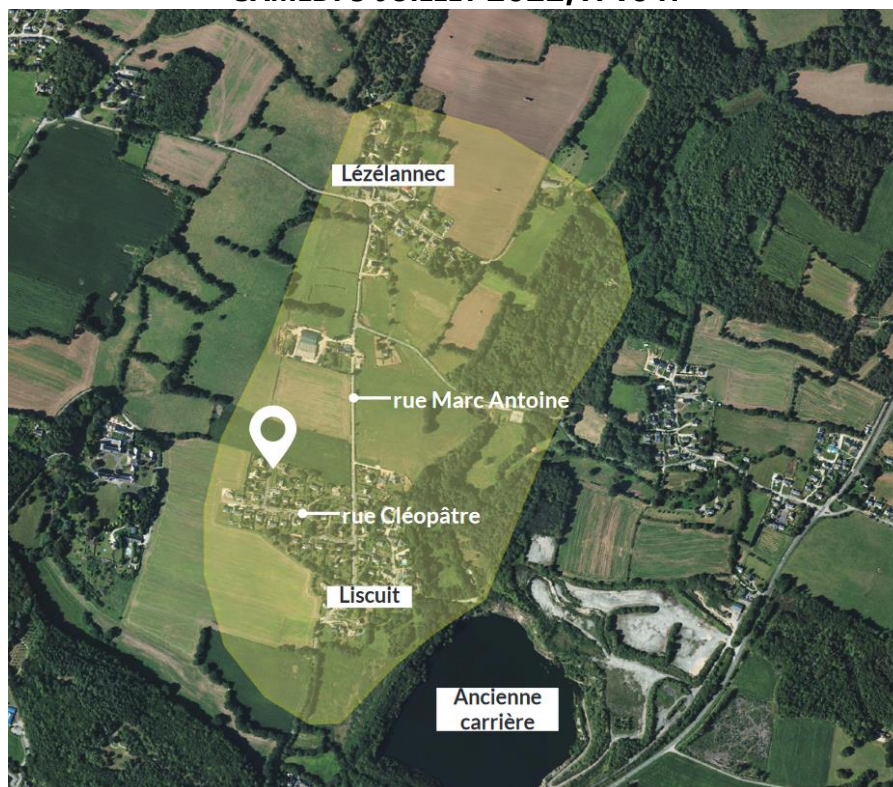


COMPTE-RENDU

REUNION DE QUARTIER

Liscuit - Lézélanec - Kerfalher - Le Guernevé

SAMEDI 9 JUILLET 2022, A 10 H



I – ACTUALITES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Construction d'un pôle sportif à Kerozer

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la commune et pour accompagner l'évolution des pratiques, la Ville va créer un nouveau pôle sportif à Kerozer, sur une surface de plus de 7 hectares. Cette opération permettra aussi de libérer du foncier au centre-ville, occupé aujourd'hui par ces terrains et de créer des logements et des commerces en cœur de ville.

Le démarrage des travaux a été légèrement décalé avec la découverte de traces d'habitat datant de l'âge du bronze, suite à un diagnostic archéologique préventif sollicité par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac), sur le terrain qui accueillera le futur pôle sportif.

Le démarrage de la phase 1 des travaux devrait débuter en octobre 2022, après la fin des investigations archéologiques.

Révision du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire de Saint-Avé et le cadre de vie futur des habitants. Il détermine les limites et l'usage des différentes parcelles de la commune (constructibles, naturelles, agricoles...) et les règles de constructibilité qui s'appliquent à chaque parcelle (hauteur, emprise au sol, alignement, recul, etc.).

Le PLU actuel a été approuvé en décembre 2011, puis modifié en janvier 2013 et en décembre 2016. Il doit être révisé entièrement, à la fois pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain, mais aussi pour s'adapter à un contexte réglementaire en mouvement, notamment avec le vote de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, qui a introduit le principe du « Zéro Artificialisation Nette ». Il fixe, à tous les territoires, l'objectif de diviser par 2 le rythme de construction sur les terres agricoles, naturels et forestiers pour la prochaine décennie : c'est-à-dire réduire de 50% le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation des espaces mesurée entre 2011 et 2020.

La procédure de révision du PLU fera l'objet d'une concertation obligatoire, et s'achèvera par son approbation après enquête publique, prévue au 2ème semestre 2024.

Aménagement de l'ancienne carrière de Liscuit

Le site de la carrière a été exploité de 1958 à 2008 pour extraire de la granulite schisteuse. Après une remise en l'état par l'exploitant en 2010, il s'est peu à peu rempli d'eau et constitue une réserve d'eau potabilisable importante.

Outre cet aspect, l'installation d'une ferme photovoltaïque, pouvant couvrir les besoins de 8 à 10 000 habitants, est envisagée. Le projet est encore en phase d'études, mais l'intention est de pouvoir associer les habitants à chaque étape, que ce soit dans la réflexion sur le devenir du site jusqu'au financement de l'installation.

Par la suite, le site pourrait aussi accueillir un parc paysager retraçant l'histoire de la carrière des activités de loisirs autour du bassin, voire un parcours de promenade pour relier l'ancienne carrière au bois de Kerozer.

Participation citoyenne

Depuis 2015 plusieurs comités consultatifs ont été lancés pour permettre aux Avéens de participer à la construction de projets pour leur ville, sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, sur l'aménagement du cimetière ou encore sur la sécurité des déplacements aux abords des écoles et le suivi de la ville à 30.

Il existe depuis longtemps un Conseil Municipal des Enfants pour les 9-11 ans ; et un Conseil Municipal des Jeunes pour les 12-17 ans depuis septembre 2021.

Cette année a été lancé le Conseil des Aînés composé d'Avéennes et Avéens âgés de plus de 65 ans. Il vise à prendre en compte les préoccupations des aînés et leurs expériences dans la vie de la commune.

La première édition du budget participatif, qui s'est achevée en mars 2022, a été une grande réussite. 50.000 € ont été alloués aux Avéens pour la concrétisation de projets concertés et faire émerger de nouveaux projets citoyens.

40 projets ont été déposés et 13 d'entre eux ont été soumis au vote ; les projets d'aire de jeu à Beausoleil et d'espace sport santé ont remporté le plus de points et seront réalisés prochainement.

A partir de la rentrée de septembre 2022, une seconde édition du budget participatif permettra à des nouveaux projets d'être proposés par les Avéens.

Hausse du taux de TEOM (Golfe du Morbihan Vannes agglomération)

Chaque année, ce sont environ 20 000 tonnes d'ordures ménagères qui doivent être enfouies. Or, les capacités d'enfouissement sur le territoire breton vont diminuer de 50% entre 2020 et 2030. Cette raréfaction va entraîner une augmentation 50 à 100 % des coûts d'enfouissement.

Actuellement chaque foyer contribue au service de gestion des déchets ménagers par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui apparaît sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour assurer le fonctionnement et le niveau d'investissement du SYSEM, syndicat qui assure le traitement des déchets ménagers, l'agglomération a voté en 2019 le dispositif d'un taux de TEOM **unique** avec une période de lissage de 5 ans pour faire converger les taux d'ici 2025. Initialement les taux actuels devaient converger vers un taux cible harmonisé établi à 8,24 %. La flambée des coûts de traitement des déchets actuels et à venir ont contraints la collectivité à réévaluer ce taux cible à 11.82 %, soit un taux moyen en France (13 % à Saint-Brieuc, 12,5 % à Saint-Malo).

A Saint-Avé, le taux de TEOM devrait évoluer de la manière suivante :

Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
8,18%	9,39%	10,60%	11,82%

TAXE GEMAPI

La Gemapi est une nouvelle taxe qui va être mise en place en 2022. Elle est destinée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle s'appliquera désormais sur la feuille d'impôts.

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire de l'agglomération. Cette taxe doit permettre, comme son nom l'indique, de gérer les milieux aquatiques et de prévenir les inondations, en travaillant sur les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, le littoral et les moyens de les aménager, tout en améliorant la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations et contre la mer. Les agglomérations de Lorient, d'Auray-Quiberon et Guérande-La Baule vont aussi mettre en place cette taxe, qui ne peut excéder 40€ par habitant (de 8 à 10€ par foyer en moyenne).

II – ACTUALITES LOCALES

TRAVAUX PROGRAMMES

- Requalification de la rue du camp de César : études présentées en 2024-2025, travaux à suivre après travaux d'assainissement par la communauté d'agglomération
- En réponse à la demande de riverains, pose d'un radar de mesure de la vitesse à l'intersection de l'allée d'Octavie et la rue Marc Antoine

TRANQUILITE PUBLIQUE

- Dispositif « Voisins vigilants » à Liscuit qui existe depuis 2014 mais qui semble en sommeil depuis plusieurs années
- Baignade interdite dans le bassin de la carrière de Liscuit (arrêté N°2012-156) en raison des risques d'éboulement, de chutes sur des parties saillantes, et d'hydrocution par forte chaleur.

OUTIL « SIGNALER UN INCIDENT »






La commune dispose d'un outil accessible sur son site web, qui permet à chaque Avéen d'apporter sa contribution à la propreté et à la tranquillité de la commune. Pour signaler et géolocaliser un incident, complétez le formulaire en indiquant votre position, via le lien suivant : <https://www.saint-ave.bzh/signaler-un-incident/>

III – SYNTHÈSE DES ÉCHANGES (40 participants)

THEMES QUESTIONS REMARQUES	REponses APPOrTEES
<p>AMENAGEMENTS PEDESTRES</p> <p>En quoi consiste le projet de liaison entre le futur pôle sportif et le quartier de Liscuit ? Est-il possible de le prolonger au-delà de la rue des Romains</p>	<ul style="list-style-type: none"> / Avec la construction du pôle sportif, un sentier verra le jour et permettra de relier ces équipements au quartier de Liscuit par la rue des Romains. / Il sera probablement piéton et cycliste. Quoiqu'il en soit, il ne s'agira pas d'une route accessible aux voitures : l'accès au pôle sportif, qui disposera de parking, se fera par la rue Jacques Brel notamment. / Pour le moment, il n'est pas prévu que ce sentier soit prolongé au-delà de la rue des Romains.
<p>AMENAGEMENTS DE LA CARRIERE DE LISCUIT</p> <p>A quelle échéance les aménagements photovoltaïques verront-ils le jour ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> / L'implantation d'une ferme photovoltaïque prendra du temps, et le projet en est encore à la phase des études de faisabilité et de la réflexion sur le montage financier. / La volonté est d'engager les premiers travaux d'ici la fin du mandat en cours, et de s'assurer que la commune reste en position de pouvoir décider du devenir de ce site.
<p>PARTICIPATION CITOYENNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> / La première édition du budget participatif s'est achevée en mars 2022. La nouvelle édition sera lancée en septembre 2022 avec une enveloppe qui s'élèvera à nouveau à 50.000€. De nouveaux projets pourront être soumis au vote.

<p>Comment participer à la prochaine édition du budget participatif ? Comment soumettre un projet et prendre part aux votes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> /// Tout Avéen de plus de 12 ans peut déposer un projet, individuel ou collectif. Pour ce faire, il faut soit se connecter à la plateforme participative (www.jeparticipe.saint-ave.bzh) qui, en quelques clics, permet de déposer un projet avec documents (photos, plan...), soit en retirant un dossier papier à la mairie ou dans les services municipaux /// Un comité de suivi est chargé d'étudier la recevabilité et la faisabilité technique, juridique et financière des projets et de veiller au bon déroulement du budget participatif. /// Après la pré-sélection des projets, ils seront soumis au vote à partir de mars 2023. Comme lors de la précédente édition, il sera possible de voter via une plateforme en ligne, ou à la mairie et dans les équipements municipaux.
<p>MOBILITES</p> <p>Comment améliorer la desserte en bus du quartier ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> /// Les réseaux de transport en commun sont gérés par Kicéo, le délégataire de la communauté d'agglomération. /// Les créations de lignes sont rares mais sont envisagées si des besoins importants sont exprimés ; Saint-Avé a pu en bénéficier avec l'ouverture de la ligne D3, qui relie Le Poteau à la place de la République à Vannes tous les dimanches et jours fériés. /// Pour ce qui est de la création d'arrêts supplémentaires sur des lignes existantes, Kicéo ne peut pas accéder à toutes les demandes sous peine de rallonger la durée des trajets. /// Toutefois, Kicéo a mis en place un dispositif de transport à la demande appelé Créacéo. En complément des lignes régulières, il assure une desserte des secteurs peu denses vers les lignes du réseau Kicéo. Les déplacements sont possibles d'un arrêt CRÉACÉO à un point de correspondance CRÉACÉO / Kicéo en l'absence de transport régulier dans l'heure. /// Dans chaque commune, un ou plusieurs points de correspondance avec les lignes régulières du réseau Kicéo a été mis en place ; à Saint-Avé, ils sont au nombre de 9, dont un à Liscuit. /// Chaque transport CRÉACÉO fait l'objet d'une réservation nominative, qui doit être enregistrée au plus tard une demi-journée avant le souhait de déplacement. /// Réservations sur le site https://www.kiceo.fr/creaceo, ou par téléphone au 02 97 01 22 88.
<p>TRANSPORT ROUTIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> /// La Ville est informée des travaux mais pas associée pour le moment aux réunions de travail sur cette portion de la route départementale

<p>Est-il prévu la prolongation de la voie Express, entre Hyper U (giratoire des Trois Rois) et Vannes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au vu du flux de véhicules empruntant cet point de passage stratégique dans le réseau routier du nord de Vannes, un courrier a été adressé le 22/07/22 au Président du Conseil Départemental pour demander à ce qu'un représentant de la commune soit associé aux réflexions actuelles et futures sur le devenir de cet axe routier.
<p>SECURITE ROUTIERE</p> <p>Comment résoudre la problématique de la vitesse ?</p> <p>Quels travaux sont prévus dans la rue du camp de César ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La commune a récemment été interpellée par les riverains de l'allée d'Octavie se plaignant de la vitesse des véhicules empruntant la rue Marc Antoine. Un dispositif de mesure de la vitesse sera bientôt disposé à l'intersection de ces deux rues. Les résultats seront analysé par le groupe de travail « déplacements », afin de déterminer si des aménagements sont nécessaires pour réduire la vitesse. ■ Le dispositif de la « Ville à 30 » est désormais étendue dans tout le centre-ville et les villages de Saint-Avé. Si cette limitation n'est parfois pas respectée, il est toutefois rappelé que, s'agissant des problématiques de vitesse excessive dans le quartier, celles-ci sont le plus souvent causées par des riverains. Ces agissements relèvent avant tout de comportements individuels, que des aménagements routiers seuls ne sauraient corriger. ■ La rue du camp de César doit faire faire l'objet d'une requalification, qui vont s'avérer très couteuse (environ 700.000€). Des études seraient lancées en 2024-2025, tandis que les travaux devraient intervenir après les travaux d'assainissement que doivent mener la communauté d'agglomération. ■ Toutefois d'ici là, il est possible que des travaux de réfection de la voirie soient envisagées avant la requalification.
<p>ACCES AUX SERVICES</p> <p>Comment améliorer les modes de garde pour les enfants durant les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est rappelé que Saint-Avé est bien dotée en places au sein de ses équipements dédiés à la jeunesse par rapport aux autres communes de même taille du département ■ On observe plusieurs changements sociétaux dans les modes de garde des jeunes enfants. De nombreuses assistantes maternelles ayant exercé leurs droits à la retraite, du fait de certaines contraintes liées à leur profession ou aux horaires des parents, n'ont pas été remplacées.

<p>vacances scolaires et le mercredi ?</p>	<ul style="list-style-type: none">  La conséquence est que L'Albatros connaît chaque mercredi un taux de remplissage très élevé, et les parents doivent souvent faire preuve d'adaptation en adoptant plusieurs modes de gardes au cours d'une même semaine (l'accueil de loisirs, l'assistante maternelle, le recours au grands-parents, etc.).  La commune a été sollicitée par des porteurs de projet privés pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ; pour l'heure, la commune réfléchit à l'accompagnement des porteurs d'un projet de création d'une MAM, mais peine à identifier du foncier disponible pour l'accueil d'une telle structure  Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a récemment réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans le cadre le cadre d'un groupement de commande avec les CCAS de 21 communes du territoire. Celle-ci a démontré que l'accueil des jeunes enfants était une problématique partagée par toutes les communes, et qu'une réflexion à l'échelle intercommunale était nécessaire pour identifier des solutions
<p>SCOLAIRE</p> <p>Un collège public sera-t-il construit à Saint-Avé ?</p>	<ul style="list-style-type: none">  Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental le 25/02/2022 pour aleter sur le fait que Saint-Avé demeure l'une des rares communes en France de plus de 10.000 habitants qui ne disposent pas d'un collège public, ce qui obligent certains parents Avéens à inscrire leurs enfants dans d'autres communes.  Le Président du Conseil Départemental a répondu à ce courrier en indiquant qu'avec la présence de collèges publics à Plescop, Elven et Vannes, la construction d'un collège à Saint-Avé n'était pas envisagée à ce jour mais qu'une réflexion était possible lors du prochain mandat.